

Tu as 17 ans et plus, tu  
es licencié dans un club  
de HAUTE NORMANDIE

2014 / 2015

**BNSSA**



Tu souhaites devenir  
**Sauveteur**

**Inscris-toi à la formation BNSSA !!!**  
Une formation bloquée sur la semaine à DIEPPE.  
Du 25 avril au 1<sup>er</sup> mai 2015. Coût: 520€

*Stage intensif !!! Secourisme,  
réglementation et Sauvetage Aquatique.*  
Examen le 20 mai ou le 13 juin 2015

Contact et inscriptions auprès de:

Ecole Régionale de Formation aux Activités de la Natation de Normandie (E.R.F.A.N.)

Tel: 02.31.75.04.19 - Mail: [erfan.normandie@orange.fr](mailto:erfan.normandie@orange.fr)

Adresse: ERFAN - Péricentre 4 - 147 Rue de la Délivrande - 14 000 CAEN





Direction Départementale de la  
Cohésion Sociale du Calvados

DOSSIER INSCRIPTION  
2014 - 2015

## Formation Préparatoire à l'examen du BREVET NATIONAL DE SECURITE ET DE SAUVETAGE AQUATIQUE

Nom:

Nom d'épouse:

Prénoms:

Né(e) le:

/ /

Lieu:

Dép:

Situation de Famille:

Profession :

Adresse :

CP :

Commune :

Tel domicile :

Portable :

Mail :

@

Financement :

Personnel

Employeur

Autre (préciser) :

**Important :** Les candidats à l'examen du BNSSA doivent répondre à des exigences médicales précises. Vous trouverez ci-joint copie du certificat médical réglementaire, qui ne sera à fournir qu'au moment de l'inscription à l'examen. Il vous appartient d'en prendre connaissance pour vérifier que vous répondez à ces exigences. Tout certificat non présenté à la date limite de dépôt des dossiers entraîne une impossibilité de présentation à l'examen.

Joindre une photocopie de votre carte d'identité

### Vos diplômes

► Si vous êtes déjà titulaire du **Certificat de formation aux premiers secours en équipe de niveau 1 (PSE1)** ou équivalent:

Numéro de diplôme :		Date d'obtention :	
---------------------	--	--------------------	--

Joindre la Copie du diplôme

**E.R.F.A.N. Normandie**

Péricentre 4 – 147 Rue de la Délivrande - 14000 CAEN Tel : 02.31.75.04.19 Fax : 02.31.74.06.16

Site internet : <http://normandie.ffnatation.fr> Email : [erfan.normandie@orange.fr](mailto:erfan.normandie@orange.fr)

Association Loi de 1901 déclarée auprès du Préfet de la région Basse-Normandie) sous le N° 25 14 01888 14 en date du 25/02/04

## Fiche de choix

### Choix du Centre de Formation Aquatique (*formule classique*)

Je suivrai ma formation Aquatique sur le club de \_\_\_\_\_

#### Semaine Bloquée de Formation BNSSA

Formule « Nageurs Compétition » Du 25 avril au 1<sup>er</sup> mai 2015 (horaires à préciser)

#### PSE 1

#### Réglementation

#### Formation aux Epreuves Aquatiques

Les inscriptions aux différents modules de secourisme sont définitives. Aucun changement ne sera possible. L'organisme de formation se réserve le droit d'annuler l'une des sessions de formation au PSE1 si le nombre minimum obligatoire de candidats n'est pas respecté.

Examen prévu le 20 mai ou le 13 juin 2015. L'ERFAN Normandie se réserve le droit de ne présenter à l'examen que les candidats qui répondront aux qualités nécessaires pour la réussite du BNSSA selon les critères des formateurs et du jury.

### Formules de formation

Frais d'inscription (non remboursables)	<b>Formule Nageur Compétition</b>	
Entraînement aux épreuves aquatiques (obligatoire)	40 €	
Formation réglementation (obligatoire)	0 €	
Semaine préparation générale (obligatoire)	80 €	
	150€	
	<b>Secourisme</b>	
PSE1 formation initiale obligatoire pour les non titulaires	250€	
PSE1 Formation recyclage	70€	
	<b>Option obligatoire pour travailler en plage</b>	
Permis côtier <small>Attention les timbres fiscaux d'inscription auprès des affaires maritimes 70€ + 38€ ne sont pas compris dans le tarif</small>	190€	
<b>Coût de ma formule</b>		

Lu et approuvé  
Signature du stagiaire

## CERTIFICAT MEDICAL

Annexe de l'arrêté du 26 juin 1991

*Rappel de la réglementation : un certificat médical établi moins de trois mois avant la date de dépôt de dossier est exigé pour tous les candidats à l'examen initial du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique ou à la vérification du maintien des acquis.*

Je soussigné ....., docteur en médecine, certifie avoir examiné ce jour M..... et avoir constaté qu'..... ne présente aucune contre-indication apparente à la pratique de la natation et du sauvetage ainsi qu'à la surveillance des usagers des établissements de baignade d'accès payant.

Ce sujet n'a jamais eu de perte de connaissance ou de crise d'épilepsie et présente, en particulier, une aptitude normale à l'effort, une acuité auditive lui permettant d'entendre une voix normale à 5 mètres, ainsi qu'une acuité visuelle conforme aux exigences figurant ci-dessous.

A..... le .....

Signature et cachet du médecin

### ACUITE VISUELLE

#### **Sans correction :**

Une acuité visuelle de 4/10 en faisant la somme des acuités visuelles de chaque œil mesurées séparément.

Soit au moins : 3/10 + 1/10 ou 2/10 + 2/10.

*Cas particulier :*

Dans le cas d'un œil amblyope, le critère exigé est 4/10 + inférieur à 1/10.

#### **Avec correction :**

— soit une correction amenant une acuité visuelle de 10/10 pour un œil, quelle que soit la valeur de l'autre œil corrigé (supérieur à 1/10) ;

— soit une correction amenant une acuité visuelle de 13/10 pour la somme des acuités visuelles de chaque œil corrigé, avec un œil au moins à 8/10

*Cas particulier :*

Dans le cas d'un œil amblyope, le critère exigé est de 10/10 pour l'autre œil corrigé.





Direction Départementale de la  
Cohésion Sociale du Calvados

## DOSSIER INSCRIPTION 2014 - 2015

### NATURE DES EPREUVES DU BNSSA

**Il est obligatoire de suivre une formation pour pouvoir se présenter à l'examen**

#### MODALITES D'INSCRIPTION A L'EXAMEN (conformément à l'arrêté du 30 juin 2011)

Nul ne peut être admis à subir les épreuves du **Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique** s'il ne satisfait pas aux conditions suivantes :

- être âgé de dix-sept ans au moins à la date de l'examen ou apporter la preuve de son émancipation. La demande concernant un mineur doit être formulée par la personne ou l'institution investie de l'autorité parentale ou du droit de garde.
- être titulaire soit :
  - du certificat de compétences de secouriste – premier secours en équipe de niveau 1 – ou son équivalent, précisant que le candidat est à jour de sa formation continue.
- disposer d'un certificat médical délivré dans les conditions fixées par l'arrêté du 26 juin 1991 (imprimé ci-joint)

#### NATURE DES EPREUVES d'EXAMEN ET DE VERIFICATION DU MAINTIEN DES ACQUIS (extraits)

##### Epreuve n°1 : Parcours de Sauvetage Aquatique en continu de 100 mètres

- départ du bord du bassin ou d'un plot de départ, suivi de 25 mètres nage libre en surface,
- 2 parcours de 25 mètres, comprenant chacun 15 mètres en immersion complète sur un trajet défini, sans que le candidat ne prenne appui,
- une plongée dite "en canard", suivie de la recherche d'un mannequin qui repose entre 1.80 mètres et 3.70 mètres de profondeur ; le candidat remonte le mannequin en surface, puis le remorque sur 25 mètres, visage hors de l'eau.

La position d'attente du mannequin au fond de l'eau est indifférente et située à 5 mètres au plus de la fin du parcours. Lors du remorquage le mannequin doit avoir les voies aériennes dégagées, pour cela la face visage du mannequin doit se trouver au-dessus du niveau de l'eau.

A chaque virage, le candidat doit toucher la paroi verticale du bassin ou un repère matérialisé. L'épreuve est accomplie sans que le candidat ne reprenne pied. Cependant, celui-ci est autorisé à prendre appui au fond, lors de la saisie et de la remontée du mannequin. Le candidat effectue l'épreuve en maillot de bain. Le port d'une combinaison, lunettes de piscine, masque, pince-nez ou tout autre matériel n'est pas autorisé.

**Pour être jugé apte, le candidat doit réaliser l'épreuve, dans les conditions prescrites ci-dessus, en moins de :**

- 2 minutes et 40 secondes inclus, lors de l'examen,
- 3 minutes, lors de la vérification de maintien des acquis.

Un délai minimum de 10 minutes de récupération doit être laissé au candidat avant de prendre part à une autre épreuve.

#### **E.R.F.A.N. Normandie**

Péricentre 4 – 147 Rue de la Délivrande - 14000 CAEN Tel : 02.31.75.04.19 Fax : 02.31.74.06.16

Site internet : <http://normandie.ffnatation.fr> Email : [erfan.normandie@orange.fr](mailto:erfan.normandie@orange.fr)

Association Loi de 1901 déclarée auprès du Préfet de la région Basse-Normandie) sous le N° 25 14 01888 14 en date du 25/02/04





Direction Départementale de la  
Cohésion Sociale du Calvados

## DOSSIER INSCRIPTION 2014 - 2015

### Epreuve n° 2 : Parcours de Sauvetage avec palmes, masque et tuba, en continu de 250 mètres

- au signal du départ de l'épreuve, le candidat s'équipe dans ou hors de l'eau,
- le candidat parcourt 200 mètres en palmes, masque et tuba en touchant le mur à chaque virage. A la fin du parcours de nage, il doit effectuer une immersion pour rechercher un mannequin situé à 5 mètres maximum du bord du bassin. Il repose sur une profondeur située entre 1.80 mètre et 3.70 mètres au plus. Cette recherche se fait après avoir touché l'extrémité du bassin.
- le candidat remonte le mannequin dans la zone des 5 mètres. Il le remorque sur le reste de la distance du parcours. Le contact à l'extrémité du bassin est obligatoire lors du virage (bassin de 25 mètres) et à l'arrivée.
- la remontée et le remorquage du mannequin se font sans utiliser l'anneau de celui-ci. Le remorquage s'effectue en position dorsale. Le candidat peut ne plus utiliser le masque et tuba.
- les 200 premiers mètres s'effectuent en utilisant l'ensemble du matériel (palmes, masque et tuba). Si le candidat rencontre une difficulté ou un défaut de matériel, il effectue la remise en place de celui-ci sans reprise d'appui,
- lors du remorquage, le mannequin doit avoir les voies aériennes dégagées, pour cela la face virage du mannequin doit se trouver au-dessus du niveau de l'eau,
- la position d'attente du mannequin au fond de l'eau est indifférente,
- le mannequin doit être de modèle réglementaire.

**Pour être déclaré apte, le candidat doit réaliser l'épreuve en moins de 4 minutes et 20 secondes inclus, dans les conditions prescrites ci-dessus.**

Un délai minimum de 10 minutes de récupération doit être laissé au candidat avant de prendre part à une autre épreuve.

### Epreuve n° 3 : Porter secours à une personne en milieu aquatique

- Le sauvetage d'une personne qui simule une situation de détresse se situant à 15 mètres au moins et 25 mètres au plus du bord,
- la victime saisit le sauveteur de face ; après s'être dégagé de la situation, le sauveteur transporte la victime vers le bord en sécurité ; pendant le parcours le sauveteur rassure la victime,
- le sauveteur sort la victime de l'eau sans utiliser les échelles ou tout autre moyen matériel, après avoir sécurisé la victime, le candidat effectue une vérification des fonctions vitales et ensuite, il explique succinctement sa démarche.

**Le candidat effectue l'épreuve en short et tee-shirt.**

Le port d'une combinaison, lunettes de piscine, masque, pince nez ou tout autre matériel n'est pas autorisé.

**Pour être déclaré apte, le candidat doit réaliser correctement l'ensemble de l'épreuve.**

### Epreuve n° 4 : Questionnaire à choix multiple (QCM)

D'une durée maximale de 45 minutes durant lequel les questions posées doivent permettre d'appréhender les connaissances du candidat dans les domaines réglementaires et pratiques, faisant l'objet de diverses réglementaires édictées par plusieurs départements ministériels.

**Pour être déclaré apte, le candidat doit avoir obtenu une note supérieure ou égale à 30.**

**E.R.F.A.N. Normandie**

Péricentre 4 – 147 Rue de la Délivrande - 14000 CAEN Tel : 02.31.75.04.19 Fax : 02.31.74.06.16

Site internet : <http://normandie.ffnatation.fr> Email : [erfan.normandie@orange.fr](mailto:erfan.normandie@orange.fr)

Association Loi de 1901 déclarée auprès du Préfet de la région Basse-Normandie) sous le N° 25 14 01888 14 en date du 25/02/04